



Octobre 2015

COMITÉ RÉGIONAL DE LA
MÉDITERRANÉE ORIENTALE

Soixante-deuxième Session
Koweït, 5-8 octobre 2015

RÉUNION TECHNIQUE

PLAN D'ACTION RÉGIONAL CONTRE LE PALUDISME (2016–2020)

Objectifs de la réunion

Les objectifs de la réunion sont les suivants :

- Fournir des informations aux États Membres sur la Stratégie technique mondiale de l'OMS contre le paludisme 2016-2030 ainsi que le Partenariat Faire reculer le paludisme, au titre du plan Action et Investissement pour vaincre le paludisme 2016-2030 ;
- Partager des informations sur les résultats obtenus et les difficultés rencontrées au niveau régional dans le cadre des efforts visant à combattre et à éliminer le paludisme, ainsi que l'action future pour le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable ;
- Mettre en évidence les actions prioritaires clés dans le plan d'action régional en vue de concrétiser la stratégie mondiale dans la Région de 2016 à 2020.

Contexte

En mai 2015, les États Membres de l'OMS ont approuvé la Stratégie technique mondiale contre le paludisme pour 2016-2030. La nouvelle stratégie a été élaborée en collaboration étroite avec l'ensemble des pays de la Région et les partenaires. Elle donne aux pays un cadre global pour élaborer des programmes ciblés qui permettront de maintenir et d'accélérer les progrès vers l'élimination du paludisme. Par ailleurs, elle met en exergue la nécessité d'instaurer une couverture universelle par les principales interventions de lutte antipaludique, au bénéfice de toutes les populations à risque, et souligne combien il est important de prendre les décisions sur la base de données de surveillance de grande qualité. La stratégie recense également les domaines où des solutions novatrices seront essentielles pour atteindre les buts fixés et donne une estimation des coûts de sa mise en œuvre.

Pour faire en sorte que les buts soient communs et veiller à la complémentarité, la stratégie de l'OMS a été élaborée en étroite concertation avec le Partenariat Faire reculer le paludisme, au titre du plan Action et Investissement pour vaincre le paludisme 2016-2030, qui souligne la nécessité d'obtenir un investissement accru et continu pour combattre et éliminer le paludisme au cours des 15 prochaines années.

La stratégie a une vision audacieuse d'un monde sans paludisme visant à réduire les taux d'incidence et de mortalité d'au moins 90 % à l'échelle mondiale d'ici à 2030, à éliminer la maladie dans au moins 35 nouveaux pays et à empêcher sa résurgence dans les pays qui sont exempts de la maladie. Elle comporte des objectifs intermédiaires connexes pour 2020 et 2025. Par ailleurs, la stratégie vise à réduire la charge mondiale de la maladie de 40 % d'ici 2020 et à éliminer le paludisme dans au moins 10 nouveaux pays d'ici 2020.

La stratégie repose sur les trois piliers suivants : garantir l'accès universel à la prévention, au diagnostic et au traitement du paludisme ; accélérer les efforts vers l'élimination et vers l'obtention du statut de pays exempt de paludisme ; et faire de la surveillance du paludisme une intervention de base ; avec les éléments d'appui que sont l'innovation, la recherche et un environnement propice (y compris un engagement politique solide, un financement robuste, une collaboration multisectorielle accrue et des systèmes de santé solides).

Plan d'action régional contre le paludisme (2016-2020)

Le plan d'action régional contre le paludisme dont le but est de traduire dans les faits la stratégie mondiale contre le paludisme prend en compte l'hétérogénéité régionale en matière de transmission du paludisme et eu égard aux défis spécifiques auxquels sont confrontés les programmes de lutte contre le paludisme dans les États Membres. Huit pays de la Région notifient des cas de transmission locale. Quatorze pays ont éliminé le paludisme mais restent exposés au risque de réintroduction de la maladie. Le plan régional s'appuie sur la résolution EM/RC55/R.9 adoptée en 2008. La vision, le but, les objectifs, les principes directeurs et le cadre stratégique sont conformes à la stratégie mondiale qui a été approuvée par la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé, en mai 2015.

La vision du plan d'action est que l'ensemble des pays de la Région soient exempts de paludisme. Son but est d'interrompre, d'ici 2030, la transmission du paludisme dans les zones où ceci est faisable et de réduire la charge de plus de 90 % dans les zones où l'élimination n'est pas possible immédiatement, de sorte que le paludisme ne représente plus un problème de santé publique ou un obstacle au développement socio-économique.

Progrès à l'échelle régionale

En 2013, six pays étaient encore endémiques pour le paludisme et se situaient dans la phase programmatique de maîtrise de la maladie. Il s'agit de l'Afghanistan, de Djibouti, du Pakistan, de la Somalie, du Soudan et du Yémen. L'Arabie saoudite et la République islamique d'Iran s'approchaient de la phase d'élimination avec 519 et 34 cas seulement ayant été signalés en 2013 au niveau local respectivement ; et la transmission était limitée aux zones frontalières.

Le nombre de cas confirmés de paludisme signalés dans la Région a baissé, passant de deux millions en 2000 à un million en 2013. Deux pays comptaient pour 84 % des cas en 2013, à savoir le Soudan (57 %) et le Pakistan (27 %). Sept pays, l'Arabie saoudite, l'Afghanistan, la République islamique d'Iran, l'Iraq, la Maroc, Oman et la République arabe syrienne, ont réussi à diminuer de plus de 75 % l'incidence des cas confirmés entre 2000 et 2013. Une évaluation des tendances n'a pas été possible pour Djibouti, le Pakistan, la Somalie, le Soudan et le Yémen, en raison des incohérences dans la notification et de la faiblesse des systèmes de surveillance du paludisme.

Des efforts ont été déployés pour intensifier la couverture du diagnostic, du traitement avec des médicaments efficaces et des mesures de prévention ; néanmoins, la couverture demeure sous-optimale dans six pays à forte charge.

Résultats escomptés

- Prise de conscience accrue des États Membres de la nécessité de maintenir l'engagement politique en vue de maîtriser et d'éliminer le paludisme dans les pays d'endémie de la Région.
- Contribution des décideurs de haut niveau dans la mise au point définitive du plan d'action régional contre le paludisme.
- Consensus sur la mise à jour des stratégies nationales de lutte contre le paludisme conformément à la stratégie mondiale.